

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,
Madame la Vice-Chancelière des Universités de Paris, Chère Marie-Laure
Monsieur le Ministre,
Madame la Maire du 5ème arrondissement,
Monsieur le Président de la Cour administrative d'Appel de Paris
Madame la Procureure générale
Madame la présidente de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
Monsieur le président de la conférence des bâtonniers
Monsieur le représentant du Bâtonnier de Paris
Messieurs les hauts conseillers
Madame la vice-présidente de l'Université Paris 1, Chère Christine
Madame la présidente de la conférence des Doyens,
Madame la présidente de la 1^{ère} section du CNU, Chère France,
Messieurs les présidents,
Monsieur le secrétaire général

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Cette rentrée solennelle est un rendez-vous évidemment important, comme l'ont été les précédentes depuis que cette tradition a été retrouvée au sein de l'Ecole de Droit de la Sorbonne ; elle l'est tout particulièrement dans la dynamique de la fusion opérée par toutes les UFR à dominante juridique de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Ce rendez-vous est important car les occasions de se rassembler ne sont pas si fréquentes. Il est bon de marquer dans quelques manifestations symboliques cette union que nous aspirons à vivre.

Se rassembler pour entendre la leçon d'un invité qui nous fait l'honneur de venir jusqu'à nous ;

Se rassembler pour évoquer des projets communs, des inquiétudes parfois..., tout simplement pour faire corps ce qui n'est pas rien.

Se rassembler avec les différentes communautés de l'EDS, les étudiants, ce soir surtout représentés par leurs élus, les personnels dont le travail est essentiel au bon fonctionnement de l'Université et qui sont, en cette période de rentrée et de mise en place nouvelles maquettes, soumis à une pression considérable dans des conditions qu'il nous appartient d'essayer d'améliorer ; les enseignants-chercheurs, bien sûr.

Ce rendez-vous est important, car il permet à tous d'identifier ceux qui, au sein de l'Ecole de Droit de la Sorbonne assument des rôles particuliers et je veux évidemment nommer ici Laurence Jégouzo, directrice adjointe, les directeurs de Pôles, Joan Divol pour les relations extérieures, Stephane Rodrigues pour l'insertion professionnelle, et au sein du Pôle formation Farhad Ameli qui dirige le département des licences ainsi que Mireille Bacache, Hervé Ascensio et Pierre Brunet qui dirigent, eux, les différents départements de Masters.

Je dois aussi souligner l'importance, en cette rentrée solennelle, les instituts : l'IEJ « Jean Domat » dirigé par Monsieur François-Xavier Lucas, l'IAES avec Monsieur Ridha Ben Hamza, l'IAP avec Madame Bacache ici présente, et enfin l'IDAI dirigé par Monsieur Vincent Heuzé. Ces instituts sont intégrés à l'EDS et y apportent beaucoup ;

Il faut encore nommer Etienne Pataut qui dirige non seulement l'Ecole Doctorale de Droit de la Sorbonne, avec l'active complicité de nos collègues David Capitant, Marie-Anne Cohendet et Christine Neau-Leduc, mais également le Pôle recherche de l'EDS. Celui-ci rassemble avec l'Ecole Doctorale, les centres de recherche, IRJS, ISJPS et IREDIES dont je salue les directeurs et directrices présents.

Nous allons dans un instant, avec la remise de leur doctorat aux docteurs de l'année présents, manifester l'importance de la recherche en général et du doctorat en particulier, au cœur de l'EDS, au cœur de l'Université.

Je voudrais, en cette rentrée solennelle, souligner l'extraordinaire production scientifique, dans le champ des sciences juridiques, de l'ensemble des enseignants chercheurs de l'EDS. Des ouvrages aux articles en passant par les directions de travaux ou de collections, l'œuvre accomplie au service du droit et de la Cité est immense et nous devons faire en sorte qu'elle soit mieux connue. Mieux connue, y compris à l'intérieur même de l'EDS, notamment par la mise à jour des pages

personnelles de chacun. Grace à la lettre d'information lancée très prochainement.

Mieux connue au dehors, où les enseignants chercheurs comme les étudiants sont autant d'ambassadeurs de l'Université et de ce qui s'y fait. Il nous faut notamment travailler à la présence de la recherche en droit dans l'univers numérique, articles, thèses, communications...

Hors de nos murs, rares sont ceux qui comprennent clairement l'importance de l'activité de recherche menée à l'Université, à côté et au service de l'œuvre de formation. Nous en sommes responsables. Il nous faudra participer activement aux prochains états généraux de la recherche sur le droit et la justice.

Beaucoup de progrès ont été accomplis, beaucoup restent à faire et nous devons, dans un monde qui change, relever le défi de la communication sur les différents aspects de nos activités. Cela nous aidera aussi à faire face aux enjeux de l'évaluation qui peut être vécue comme un rendez-vous stimulant et valorisant.

Beaucoup de collègues acceptent de s'engager activement dans le fonctionnement de cette institution à laquelle nous sommes tellement attachés. On peut déplorer l'importance prise par les tâches administratives.... S'il est incontestable qu'elles prennent parfois trop de temps, il est nécessaire de comprendre qu'elles sont fondamentales pour le bon fonctionnement de l'Université. De tous temps nous avons réclamé le privilège d'être maîtres de notre destin dans un fonctionnement éminemment démocratique.

Ce privilège a un prix, celui de l'investissement.

Une rentrée est un moment précieux où l'on peut poser quelques axes, évoquer quelques projets.

Je ne veux pas être trop long mais je crois devoir insister sur quatre points.

En premier lieu il est évidemment essentiel de maintenir ce qui doit l'être, nous poursuivons dans l'exigeante voie tracée par nos devanciers, d'un enseignement et d'une recherche qui marient rigueur et créativité, ancrage et ouverture, pensée critique et responsabilité.

Maintenir c'est aussi assumer, répondre, comme nous en avons le devoir, à ceux qui viennent à nous. Comment ne pas rappeler l'extraordinaire attraction de la Sorbonne dans le monde entier.

On ne peut répondre à toutes les sollicitations, mais nous devons approfondir la conscience du caractère international de l'EDS et de son rayonnement. Faire des choix en ayant toujours à cœur de maintenir notre ouverture, encourager les mobilités... améliorer l'accueil des étudiants, des chercheurs et des enseignants.

Le lancement du Collège international de droit de la Sorbonne pour rassembler les doubles programmes que nous développons depuis longtemps, fait partie des initiatives qui nous aideront en concourant à leur visibilité. Dans une autre perspective, le développement de LLM, anciens ou nouveaux comme celui en partenariat avec Queen Mary University, répondent à des besoins très grands. Beaucoup d'accords internationaux impliquent le droit. Il nous faut les faire vivre et renforcer ainsi le rayonnement international de l'EDS. Pas nécessairement seuls. Ainsi le développement franco Vietnamien avec Paris 2 manifeste que nous pouvons utilement œuvrer de concert avec d'autres, comme nous le faisons d'ailleurs, au Caire ou à Bucarest.

En deuxième lieu nous devons évidemment avoir à cœur de renforcer et développer, institutionnellement, les liens avec les métiers du droit. Nous sommes heureux de la présence ce soir de personnalités qui les incarnent.

Nous avons des échanges très prometteurs avec certaines professions, il nous faut les renforcer. Nous avons par ailleurs un trésor inestimable et encore trop peu identifié dans nos anciens. L'Ecole de Droit de la Sorbonne a lancé différents outils, notamment sur les réseaux sociaux, et doit avoir à cœur d'identifier ses anciens, de maintenir ou renouer les liens avec eux, par-delà les expériences de tel ou tel diplôme qui le fait déjà remarquablement. C'est une révolution culturelle que nous devons opérer.

En troisième lieu nous devons poursuivre les efforts de réflexion sur ce qui nous distingue, sur ce qui doit être créé, sur les axes forts qui devront être privilégiés pour les années à venir. Un immense effort a été fait avec les nouvelles maquettes de Master, il faut continuer à réfléchir sur ce que nous pouvons faire, sur ce qui reste à inventer, sur les voies à explorer pour répondre aux besoins des étudiants et des professions.

Ainsi l'IEJ est-il en ordre de marche pour faire face à la réforme de l'accès à la profession d'avocat. Cela aura des conséquences au-delà. Le CAVEJ expérimente de nouvelles voies et ce avec succès.

Tant sur la forme que sur le fond nous pouvons avancer et allons mettre en place des

commissions ouvertes pour travailler sur ces aspects.

Enfin, en dernier lieu, je veux terminer en insistant sur l'ouverture de l'EDS.

Cette ouverture, elle se manifeste au sein de l'Université avec les multiples partenariats qui nous lient aux autres UFR. On pense aux doubles diplômes. Aux langues...

Cette ouverture doit se faire vers la Cité. Elle a vocation à se manifester avec la Chaire « la Cité du Droit » dont les activités sont appelées à se développer. Elle doit se faire par l'accueil de la Société à l'Université pour que celle-ci assume pleinement son rôle.

C'est cette ouverture que je remercie le Président Fabius de venir symboliser en ayant accepté de présider cette rentrée solennelle et d'y prononcer la leçon inaugurale.

Il n'est pas besoin de présenter devant cette assemblée le Président du Conseil constitutionnel.

Il n'est pas davantage besoin de rappeler les étapes brillantes d'un parcours exceptionnel au service de l'Etat, dans un grand nombre de fonctions qui font de vous une personne à part : il est rare d'avoir exercé des fonctions aussi éminentes au sein de l'exécutif, au parlement et, désormais à la tête de ce Conseil dont vous ne cessez de rappeler « la nature juridictionnelle affirmée ».

Peut-être tous ne se souviennent-ils pas que vous avez été fidèle à Paris 1 et que vous avez notamment donné, en Sorbonne, en 2013 une conférence marquante. Soyez-ici chez vous.

Je voudrais insister sur deux aspects qui donnent à votre présence aujourd'hui une importance toute particulière.

D'une part, vous avez présidé la COP21 qui fut le succès que l'on sait. Vous avez récemment rappelé la constance de votre engagement sur les questions climatiques en appelant à la ratification nécessaire de l'Accord de Paris. *Vous semblez avoir été entendu !* Plus récemment, vous avez invité à la « préparation d'un pacte universel pour l'environnement » complétant dans le champ environnemental les pactes relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels. Cet appel à un traité à caractère obligatoire consacrant le droit de chaque personne à un environnement sain et à la pleine justiciabilité de ce droit est une formidable invitation lancée aux juristes, en même temps qu'à la société toute entière. *Gageons que vous serez entendu !*

D'autre part, vous présidez aux destinées du Conseil constitutionnel qui incarne, et incarnera plus encore à l'avenir, l'unité du droit. Au-delà du droit privé et du droit public il y a une unité que le mécanisme de la QPC a contribué à mettre en pleine lumière. Cette unité du droit, qui n'occulte aucune distinction utile mais désavoue les divisions artificielles, est bien en résonance avec l'idée qui a présidé à la création de l'Ecole de Droit de la Sorbonne.

Elle se retrouve dans la magnifique diversité des travaux de ces docteurs auxquels vous avez bien voulu accepter de remettre leur doctorat. En leur nom et en celui de toute l'Ecole de Droit de la Sorbonne, pour ce geste et pour votre leçon qui suivra, je vous adresse mes plus vifs remerciements.

Merci.